

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

②① Numéro de dépôt: 84420223.4

⑤ Int. Cl.⁴: **A 63 B 51/14**

②② Date de dépôt: 28.12.84

③ Priorité: 04.01.84 FR 8400237

⑦ Demandeur: "SPENLE & PIZZERA" Société à Responsabilité Limitée, 124 Cours Emile Zola, F-69100 Villeurbanne (FR)

④3 Date de publication de la demande: 17.07.85
Bulletin 85/29

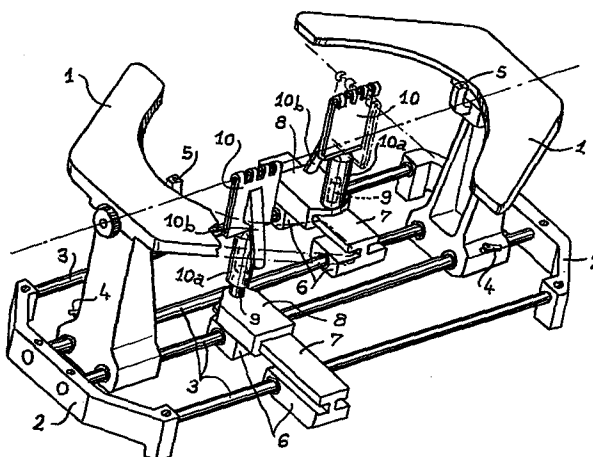
**(72) Inventeur: Spenle, Gérard, 83 Rue du 1er Mars 1943,
FR-69100 Villeurbanne (FR)**

(84) Etats contractants désignés: AT BE FR GB NL SE

⑦ Mandataire: **Monnier, Guy et al, Cabinet Monnier 142-150 Cours Lafayette B.P. 3058, F-69393 Lyon Cédex 03 (FR)**

⑤4 Machine à deux pinces pour le cordage des raquettes de tennis et similaires.

57 Sur chacune des deux paires de guides (3) du socle coulisse un chariot (6-7) pourvu d'un sabot (8) mobile transversalement pour porter librement une pince orientable (10). Une fois la pince serrée sur le brin de corde, la tension de celui-ci opère par arc-boutement le blocage automatique du sabot sur le chariot et de ce dernier le long des guides (3), sans intervention manuelle. Chaque pince (10) est mobile verticalement par rapport au sabot (8) qui la porte à rotation.



La présente invention a pour objet une machine perfectionnée pour le cordage des raquettes de tennis, de squash ou similaires, laquelle machine comporte, par rapport à la technique connue, une grande facilité d'emploi qui permet
5 de réduire dans une mesure considérable le temps nécessaire à la pose sous tension des montants et des travers du cordage.

La machine suivant l'invention est essentiellement remarquable
10 en ce que sur le socle du berceau porte-raquette se déplacent longitudinalement deux chariots qui sont disposés de part et d'autre de l'axe médian dudit socle et sur chacun desquels coulisser transversalement un sabot formant support pour la base d'une pince arrête-corde de type usuel, susceptible de
15 se déplacer librement en rotation et en hauteur, l'immobilisation du chariot et du sabot étant assurée par arc-boutement, sous l'effet du couple imparti à chaque pince par la tension du brin de corde serré entre ses mors.

20 Le dessin annexé, donné à titre d'exemple, permettra de mieux comprendre l'invention, les caractéristiques qu'elle présente et les avantages qu'elle est susceptible de procurer :

La figure unique de ce dessin montre schématiquement
25 en perspective le berceau d'une machine à corder établie conformément à la présente invention.

A la manière usuelle, le berceau de cette machine est formé par deux bras indépendants 1 dont la partie supérieure
30 s'étend, suivant un profil substantiellement en arc-de-cercle, au-dessus d'un socle horizontal. On a supposé que celui-ci était constitué par deux entretoises transversales 2 réunies l'une à l'autre par quatre guides parallèles 3, orientés suivant l'axe qui relie les deux bras 1. La base ou pied de
35 chacun de ces bras est engagé à coulissement sur les deux guides centraux 3 de manière à permettre le réglage de l'écartement mutuel desdits bras en fonction des dimensions du cadre de la raquette à corder, l'immobilisation à la position choisie étant opérée à l'aide d'un mécanisme de

blocage approprié, visible en 4. A la façon usuelle, la partie supérieure de chaque bras 1 porte un dispositif 5 pour la fixation du cadre sur le berceau formé par les bras 1.

- 5 Sur chacune des deux paires de guides 3 disposées de part et d'autre de l'axe médian du socle 2-3 coulisse longitudinalement un chariot constitué par deux dés 6 réunis l'un à l'autre par une traverse 7 à section en T. Cette traverse 7 supporte un sabot mobile 8 profilé de manière correspondante et la face supérieure de ce sabot est solidaire d'un goujon cylindrique 9 à axe vertical. Ce goujon 9 est coiffé par la base tubulaire 10a d'une pince 10 de type usuel, dont le mors mobile est actionné par un levier latéral 10b ; il convient d'observer que la base 10a de chaque pince 10 est librement engagée sur son goujon 9, de telle sorte que ladite pince peut s'orienter angulairement et se déplacer verticalement sans contrainte.

- Bien entendu, à l'ensemble ci-dessus décrit est associé un système de tension qu'on n'a pas représenté et qui peut être de tout type connu en pratique. Suivant les cas et pour permettre la pose des travers comme des montants, ce système de tension est prévu orientable par rapport au socle 2-3 prévu fixe, ou bien au contraire c'est le socle 2-3 qui peut se déplacer angulairement par rapport à un système de tension fixé à demeure sur le bâti de la machine.

- Quelle que soit la solution adoptée, on conçoit que les deux pinces 10 prévues par l'invention simplifient considérablement les opérations de cordage. En effet, chacune de ces pinces 10 est ainsi propre à "desservir" la moitié de la surface du cadre de la raquette à corder ; la liberté d'orientation dont elle dispose lui permet d'intervenir aussi bien pour le cordage des travers que celui des montants, tandis que sa liberté de déplacement vertical simplifie considérablement sa manoeuvre lors de ses déplacements au-dessous du cadre à corder. Sur ce dernier point on notera que la hauteur totale de chaque pince 10 doit être inférieure à la hauteur des bras 1 du berceau, de façon à

ce que cette pince soit en position utile suspendue au brin qu'elle retient, ce qui autorise après desserrage son éclipsage aisé par le bas en vue de son déplacement à l'horizontale.

5

Au surplus, l'immobilisation des pinces 10 une fois que le levier 10a a été manoeuvré au serrage est opérée de manière automatique, sans aucune intervention manuelle. On conçoit en effet que la tension à laquelle est soumis le brin de
10 cordage serré entre les mors de la pince impartit à celle-ci un couple de basculement qui par action sur le goujon 9 assure par arc-boutement le blocage du sabot mobile 9 sur le chariot 6-7 correspondant et simultanément le blocage de ce chariot 6-7 le long de ses guides longitudinaux 3. Cette
15 suppression des manoeuvres de blocage et de déblocage accélère évidemment les opérations de cordage ; on notera en outre que le système suivant l'invention permet la réalisation de cordage dits "en diagonale" par suite de la libre orientation des deux pinces 10.

20

On conçoit que le socle 2-3 est susceptible d'être réalisé de toute manière appropriée ; en particulier les quatre guides parallèles 3 peuvent être formés par des parties longitudinales creuses ménagées latéralement dans des
25 longerons réunissant les deux entretoises 2, ces parties creuses étant convenablement profilées en section.

30

Revendications

1. Machine pour le cordage des raquettes de tennis et
similaires, du genre comprenant un berceau pour la fixation
5 du cadre à corder et un système de tension, caractérisée en
ce que sur le socle (2-3) du berceau (1-1) se déplacent
longitudinalement deux chariots (6-7) qui sont disposés de
part et d'autre de l'axe médian dudit socle et sur chacun
desquels coulisse transversalement un sabot (8) formant
10 support pour la base d'une pince arrête-corde (10) susceptible
de se déplacer librement en rotation, l'immobilisation du
chariot et du sabot étant assurée par arc-boutement, sous
l'effet du couple imparti à chaque pince par la tension du
brin de corde serré entre ses mors.
- 15 2. Machine suivant la revendication 1, caractérisée en ce
que chaque sabot (8) est solidaire d'un goujon cylindrique
(9) à axe vertical qui est librement coiffé par la base
tubulaire (10a) de la pince (10) correspondante.
- 20 3. Machine suivant l'une quelconque des revendications 1 et
2, caractérisée en ce que chaque chariot est formé par deux
dés (6) engagés à coulissement sur deux guides parallèles
(3) du socle (2, 3), ces dés étant réunis par une traverse
25 (7) profilée en section pour recevoir à coulissement le
sabot mobile (9) correspondant.
- 30 4. Machine suivant l'une quelconque des revendications 1 à
3, caractérisée en ce que la hauteur de chaque pince (10)
est inférieure à celle du berceau (1-1) de façon à ce qu'en
position de serrage ladite pince soit suspendue au brin de
corde serré entre ses mors, en étant ainsi susceptible
d'être éclipsée vers le bas lors du desserrage en vue de
son déplacement à l'horizontale.

35

1/1